

Les signataires, représentant la localité isolée de Lebel-sur-Quévillon en Abitibi, sont inquiets des recommandations de ce rapport qui causera le renvoi de plusieurs travailleurs. Ils croient que le gouvernement du Canada refuse de s'ajuster à leur réalité quotidienne, car la vie dans le Nord est dure, isolée et coûteuse.

Monsieur le Président, selon l'indice de disparité des 84 localités isolées et désignées par le gouvernement du Québec, en octobre 1989, Lebel-sur-Quévillon se classe en 70^e position au Québec.

[Traduction]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Catherine Callbeck (Malpègue): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente des pétitions signées par de nombreuses personnes qui s'opposent fermement à la taxe sur les produits et services. Ils estiment que cette nouvelle taxe imposera un lourd et injuste fardeau aux Canadiens à faible et à moyen revenu, qu'elle imposera un fardeau indu aux petites entreprises et qu'en plus d'accroître le poids des taxes, elle fera augmenter le taux d'inflation, d'intérêt et de chômage. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'interviens moi aussi en vertu de l'article 36 du Règlement. J'ai ici 30 signatures, mais tout compte fait, j'ai près de 9 000 pétitionnaires qui s'élèvent contre la taxe sur les produits et services. Ces gens font observer que, depuis cinq ans, les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers sont passées à toutes fins utiles de 39 à 59 milliards, et que cela constitue un accroissement très considérable de l'impôt sur le revenu des particuliers, soit près de 90 p. 100.

Les pétitionnaires sont préoccupés par les 31 nouvelles augmentations de taxe et d'impôt. Ils sont préoccupés de ce que, par étapes, le gouvernement au pouvoir a fait passer à 13,5 p. 100 la taxe sur les ventes des fabricants, qui était de 9 p. 100. Ils sont préoccupés des effets que cela va avoir sur les familles à revenus moyens et modestes. Ils sont préoccupés des effets que cela va avoir sur les petites entreprises, de l'augmentation des tâches d'administration que cela va représenter et des moyens que certaines, voire la plupart des entreprises de ma circonscription vont devoir y consacrer. Celles surtout qui arrivent tout juste à survivre sont effrayées à l'extrême.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

Affaires courantes

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai une pétition que j'aimerais déposer en vertu de l'article 36 du Règlement. Cette pétition est signée par de nombreux Canadiens qui s'opposent au projet du gouvernement d'imposer la taxe sur les produits et services, la TPS, qu'on pourrait appeler plus correctement la taxe des pleurs et des souffrances, quel qu'en soit le taux. Ces gens demandent avec la plus grande insistance au Parlement et au gouvernement du Canada de rejeter la taxe sur les produits et services, quel qu'en soit le taux.

• (1530)

[Français]

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, il est aussi de mon devoir de présenter à cette Chambre plusieurs pétitions venant de personnes de ma circonscription, soit Beauséjour. Ces gens veulent signifier leur opposition au projet de taxation du gouvernement et demandent humblement que le Parlement rejette ce projet de loi, ce projet de taxation.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question n^o 171 révisée, ainsi qu'aux questions n^{os} 186, 191, 192, 193, 194, 199 et 200.

[Texte]

LA QUANTITÉ D'EAU ACHÉMINÉE À TOUS LES MOIS DU LAC MICHIGAN PAR LE CHICAGO SHIP CANAL

Question n^o 171—**M. Milliken:**

Pour a) 1985, b) 1986, c) 1987, d) 1988, e) 1989 jusqu'à ce jour, quelle a été, par mois, la quantité d'eau du Lac Michigan acheminée par le *Chicago Ship Canal*?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): La dérivation de Chicago, commencée en 1848, détourne une partie des eaux du lac Michigan à Chicago vers la voie navigable de l'Illinois pour des fins de consommation domestique, d'évacuation des eaux usées et de navigation ainsi que pour la production d'hydro-électricité. La voie navigable est reliée au cours supérieur du fleuve Mississippi. Avant 1900, 500 pieds cubes d'eau par seconde (pi³/s) étaient ainsi détournés. Lorsque la construction du canal de navigation et d'évacuation des eaux usées a été terminée, le volume de l'eau détournée a augmenté progressivement pour atteindre environ 10 000 pi³/s en 1928. À la suite de contestations d'autres États (surtout du Wisconsin), la Cour suprême des États-Unis a rendu plusieurs décrets (en 1922, 1925, 1930 et 1967). Le décret de 1967 portait que, à partir du 1^{er} mars